

AU FOYER MICHEL CAHEN, L'ACCUEIL DEVIENT PLURIEL

Historiquement un foyer d'hébergement pour adultes en situation de handicap, le Foyer Michel Cahen élargit son offre d'accueil pour répondre au plus près à la réalité des besoins.

En Mai 2022, le Foyer Michel Cahen diversifie son offre d'accueil. Il garde sa capacité de 41 places en foyer d'hébergement mais 6 de ces places sont maintenant réaffectées dans des appartements autonomes, entièrement rénovés et situés dans la même rue que le bâtiment principal. Il s'enrichit par ailleurs de 6 nouvelles places en foyer de vie, c'est-à-dire réservées à des résidents qui ne peuvent pas ou plus travailler. Cette transformation, longtemps souhaitée par les éducateurs et les familles de résidents, permet désormais d'accueillir plusieurs profils de résidents.

Quand l'humanité prime

Jusqu'ici pour obtenir une place en foyer d'hébergement Michel Cahen, il fallait que les résidents répondent à des critères précis imposés par le règlement de ce type d'établissement. Ainsi, seuls des adultes en situation de handicap âgés de 20 à 60 ans et suffisamment autonomes pour exercer une activité professionnelle et de jour pouvaient y prétendre. Mais, ici comme dans tous les foyers du genre, la direction a souvent dû gérer des situations qui "sortaient du cadre".

« Quand une personne a des symptômes qui s'aggravent au point qu'elle n'a plus l'autonomie nécessaire pour travailler, ou encore quand un résident atteint la limite d'âge et qu'il n'y a aucune place de libre dans les foyers médicalisés ou que les Ehpad ne sont pas adaptés, qu'est-ce qu'on fait ? » demande Mickaël Haïk, directeur du Foyer Michel Cahen. Sans oublier que certains vivent ici depuis longtemps, ils y ont leurs repères, leurs amis et leurs habitudes. **« On ne peut évidemment pas les mettre dehors, c'est une question d'humanité tout simplement ! »** renchérit Noham Chamama, chef de service au Foyer.

Certes, les équipes d'éducateurs se sont toujours organisées pour gérer au mieux ceux de leurs résidents qui restaient au foyer en journée mais **« nous avons tous l'ambition d'offrir à nos résidents des solutions adaptées aux différents niveaux d'autonomie qui cohabitent au sein du foyer et c'est là toute la philosophie de ce projet »**, explique Mickael Haïk.

L'autonomie en question

Le degré d'autonomie des personnes en situation de handicap reste la principale mesure pour déterminer leur capacité à vivre de façon plus ou moins émancipée. Et parmi les résidents du Foyer Michel Cahen le spectre du handicap est très large avec des personnes très autonomes et d'autres encore fragiles.

L'appartement : l'autonomie reconnue

« Ce concept d'appartement intégrés dans la ville est considéré comme une solution d'avenir et les Maires des grandes villes cherchent tous à constituer un

parc locatif spécifique au handicap » explique Mickaël Haïk, qui précise que cela ne peut s'adresser qu'aux personnes en capacité d'y vivre.

Zachary Touré, éducateur au Foyer Michel Cahen est partisan de cette innovation : **« cela va exiger un peu plus de travail, mais on peut enfin apporter une réponse juste à ceux de nos résidents qu'on voit évoluer au quotidien et qui font tout pour progresser et correspondre aux exigences »**. Les 6 places qui s'ouvrent en appartement concernent en effet des personnes qui sont bien intégrées dans une vie professionnelle, qui savent prendre soin d'eux même et qui sont capables d'acquérir de nouvelles compétences. Chaque appartement accueille en colocation 3 personnes du même sexe, avec des espaces partagés en commun et des chambres individuelles. Mais ils ne seront pas pour autant livrés à eux même : **« ils restent encadrés par les équipes du foyer où ils seront toujours bienvenus pour dîner ou suivre des activités s'ils le souhaitent »** souligne Noham Chamama.

Le foyer de vie : la protection des plus fragiles

L'autre changement majeur c'est que ces 6 places désormais libérées au foyer d'hébergement ont été réaffectées à l'accueil en Foyer de vie, celles qui sont les plus demandées. Elles concernent les personnes qui ont une bonne autonomie dans leur vie quotidienne et dans leurs déplacements, mais qui ne peuvent pas (ou plus) travailler en ESAT ou en activité de jour, et qui pourront désormais vivre au foyer en journée. **« On en discute beaucoup entre nous. Il nous faut maintenant proposer des ateliers le matin et l'après-midi, pour ceux de nos résidents qui restent là, et officialiser un vrai planning avec un coordinateur d'activités. Je suis certain que c'est une bonne chose, et comme cela tout le monde peut trouver sa place »** souligne Zachary Touré.

Par exemple pour un jeune adulte en situation de handicap, le foyer de vie peut être une passerelle vers une activité professionnelle s'il acquiert suffisamment d'autonomie. **« Tout est lié, et cela permet d'offrir beaucoup plus de souplesse et d'évolution pour nos résidents »** explique Noham Chamama qui est convaincu du rôle essentiel des foyers d'hébergement dans le dispositif handicap.

Ces 2 appartements et les 6 places en foyer de vie ouvrent, à moyen terme, des opportunités d'accueil jusqu'ici inenvisageables pour le Foyer Michel Cahen, et en font un lieu qui compte dans le parc d'hébergement du handicap à Paris.

*ESAT : Les établissements ou services d'aide par le travail (ESAT) sont des établissements médico-sociaux. Ils offrent aux personnes en situation de handicap, des activités diverses à caractère professionnel et un soutien médico-social et éducatif en vue de favoriser leur épanouissement personnel et social.

** SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale. Les SAVS sont des services sociaux qui ont pour vocation d'apporter un accompagnement adapté aux adultes en situation de handicap, en favorisant le maintien ou la restauration des liens sociaux, dans le milieu familial, scolaire ou professionnel et en facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.



Article paru dans le Journal #10 de la Fondation Casip Cojasor, sorti en MAI/JUIN 2022